

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 21 avril 2017

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 08

Par suite d'une convocation en date du 10 avril 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 21 avril 2017 à 18h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Estelle Grioni, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Pascal Briche, Rodolphe Grandjonc, Hervé Henri.

Absents excusés : Mme. Brigitte Bongard, qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle Hubert, Sylvain Grioni absent excusé, Stéphane Vernier, qui a donné pouvoir à Virginie Gauthier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire
pris
au sein du conseil.

M. Jean-Marie Duprey est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 24 mars 2017

Le compte-rendu du vendredi 24 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2016 : Délibération N°20/2017 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie Duprey, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenté le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2016.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	77 694,20	318 179,96	395 874,16
Dépenses	110 480,21	125 832,85	236 313,06
Résultat 2016	- 32 786,01	192 347,11	159 561,10

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2016 : Délibération N°21/2017 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DÉCLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal - Vote du Taux des taxes locales 2017 : Délibération N°22/2017 :

Le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales.

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Vu les besoins de financement des opérations d'investissements,

Vu la délibération du 7 mars 2017 de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne Vignory Froncles, entérinant la proposition de neutralisation financière qui prévoit les attributions de compensation dérogatoires afin de garantir une neutralité pour les contribuables de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE de baisser les taux pour l'exercice 2017 comme suit :

Taxe d'Habitation : **15,51 %**

Foncier Bâti : **20,68 %**

Foncier Non Bâti : **21,13 %**

PRECISE que le produit fiscal attendu 2017 s'élève à **96 399 €**.

Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2016 : Délibération N°23/2017 :

Vu la nomenclature budgétaire M 14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 192 347,11 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 24 302,75,01 €.

Vu les états de restes à réaliser du 31 décembre 2016,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2017,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

☞ Affectation en réserve d'investissement, au compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » la somme de 253 098,77 €.

Budget Principal – Budget primitif 2017 : Délibération N°24/2017 :

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget de l'exercice 2017 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2017 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 213 084,32 €
- Pour la section Investissement : 308 292,09 €

Budget Service eau et assainissement - Approbation du Compte Administratif 2016 : Délibération N°25/2017 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie Duprey, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenté le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2016.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	55 099,00	32 105,67	87 204,67
Dépenses	15 379,05	21 208,27	36 587,32
Résultat 2016	39 718,95	10 897,40	50 617,35

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Service eau et assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2016 : Délibération N°26/2017 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, DÉCLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Service eau et assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2016 : Délibération N°27/2017 :

Vu la nomenclature budgétaire M 49,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 192 347,11 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 39 719,95 €.

Vu les états de restes à réaliser du 31 décembre 2016,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2017,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

- ☒ Affectation en réserve d'investissement, au compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » la somme de 00,00 €.
- ☒ Report en section d'Exploitation – article 002, la somme de 107 837,26 €.
- ☒ Report en section d'investissement – article 001, la somme de 27 344,71 €

Budget Service eau et assainissement – Budget primitif 2017 : Délibération N°28/2017 :

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget de l'exercice 2017 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2017 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 139 414,26 €
- Pour la section Investissement : 130 638,71 €

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 12 mai 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Séance du vendredi 21 avril 2017

Délibération N°20/2017 : Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2016

Délibération N°21/2017 : Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2016

Délibération N°22/2017 : Budget Principal - Vote du Taux des taxes locales 2017

Délibération N°23/2017 : Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2016

Délibération N°24/2017 : Budget Principal – Budget primitif 2017

Délibération N°25/2017 : Budget Service eau et assainissement - Approbation du Compte Administratif 2016

Délibération N°26/2017 : Budget Service eau et assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2016

Délibération N°27/2017 : Budget Service eau et assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2016

Délibération N°28/2017 : Budget Service eau et assainissement – Budget primitif 2017

Marie-Noëlle Hubert
pouvoir de Brigitte Bongard

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier
pouvoir de Stéphane Vernier

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Absent pouvoir à Virginie Gauthier

Estelle Gioni

Hervé Henry

Sylvain Gioni
Absent excusé

Brigitte Bongard
Absente pouvoir à Marie-Noëlle Hubert

Pascal Briche